

« Il faut sanctuariser la relation entre les établissements et les collectivités » (L. Adoui, FU)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°386554 - Publié le 07/02/2025 à 11:22

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 07/02/2025 à 13:44



Lamri Adoui et Sophie Commereuc -

« Il faut arriver à sanctuariser notre relation avec les collectivités locales, sur les missions qui confortent le développement territorial de l'ensemble de l'enseignement supérieur, et qui promeuvent l'égalité des chances sur le territoire et l'élévation globale du niveau d'ambition de notre jeunesse », déclare [Lamri Adoui](#), président de France Universités, le 04/02/2025.

Il s'exprime lors d'une table-ronde organisée par le bloc local pour l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation) sur la contribution financière des collectivités. « Il n'y a pas un établissement d'enseignement supérieur qui puisse réussir dans le monde sans l'apport de son territoire. La collaboration entre le monde académique, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile est un point névralgique du succès d'un écosystème territorial », indique celui qui est également président de l'Université de Caen Normandie.

Pour [Sophie Commereuc](#), présidente de la commission grandes écoles et territoire de la CGE (Conférence des grandes écoles) (Conférence des grandes écoles), « nous avons tendance à aller taper à la porte des collectivités lorsqu'on a des difficultés à porter un projet qui nous tient à cœur. Or, cela ne donne pas une relation globale qui pourrait être plus partenariale et avec une vision stratégique partagée. »

Elle souligne l'importance des dispositifs de coordination territoriale mis en place sur certains territoires.

Dans un second article, News Tank évoque le point de vue de [David Margueritte](#), président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, et [Aurélie Biancarelli-Lopes](#), adjointe en charge de la recherche, la vie étudiante et l'enseignement supérieur de la Ville de Marseille, sur leur relation stratégique avec les établissements d'enseignement supérieur.

Les relations entre grandes écoles et collectivités à l'aune des contraintes budgétaires

Avoir une démarche partenariale récurrente

Sophie Commereuc, directrice générale de Clermont Auvergne INP (Institut national polytechnique), intervient en tant que présidente de la commission grandes écoles et territoire de la CGE. Cette commission se réunit trois à quatre fois par an. « Elle réunit des participants aux profils larges, puisque nous invitons à la fois nos membres et également des représentants des collectivités », signale-t-elle.

Pour la directrice générale, il faut considérer l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) « comme un investissement et non pas comme une charge. Les collectivités peuvent avoir la sensation d'être sollicitées de façon multiple, récurrente, et considérées comme un guichet. Ce qui est faux bien évidemment. Nous sommes plutôt dans une démarche partenariale, et c'est de cette façon que nous produisons nos réflexions.

J'espère vous convaincre que l'enseignement supérieur est un investissement, et qu'il faut nous projeter sur une vision partenariale avec des connexions plus récurrentes et plus coordonnées. Nos coopérations sont réelles et multiformes. On a évoqué le logement étudiant et la vie étudiante. Cette dernière est vraiment un champ de coopération, d'autant plus dans les régions où le recteur en charge de l'Esri mène cette coordination territoriale de façon intense, en associant tous les acteurs.

Je témoigne du cas de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, où le recteur Gabriele Fioni a la volonté de convier autour de la table non seulement les établissements de l'enseignement supérieur, mais aussi les collectivités et les représentants d'étudiants pour travailler sur la vie étudiante. »

« Nous avons des choses moins formalisées sur la question du financement. On parle beaucoup du modèle économique. Cependant, aujourd'hui, nous sommes dans un contexte d'incertitude. Pour les établissements d'enseignement supérieur public, l'instabilité de la SCSP (Subvention pour charges de service public) correspond à une baisse des moyens et de la capacité à investir.

On parle beaucoup des ressources propres qui augmentent, mais dont une grande partie est fléchée : pour un contrat de recherche, une action, le montage d'une formation. C'est précis et encadré dans le temps et en aucun cas cela ne permet à un établissement de fonctionner. »

Elle évoque la nécessité aussi de financer du fonctionnement des établissements. « C'est le récurrent, la vie quotidienne. Ce sont des besoins de maintenance et de mise à niveau. Ce ne sont pas forcément des choses valorisables en termes de communication. »

Établissements, collectivités, entreprises : « investir dans un intérêt partagé » (S. Commereuc)

Sophie Commereuc mentionne également l'importance des entreprises sur le territoire pour l'enseignement supérieur et la recherche.

« L'enseignement supérieur peut être considéré comme une vitrine du territoire. Les entreprises implantées sur les territoires ont des besoins. Pour recruter, elles doivent être implantées sur un territoire où on a envie de venir. Je vais prendre l'exemple de Michelin qui a de grandes difficultés à recruter et s'attache beaucoup au développement d'une université qui rayonne et est visible. Car les cadres potentiels qui pourraient venir ont des attentes. Et si le territoire n'a pas de réponse, ils vont préférer aller ailleurs. Ils contribuent à cette mise en visibilité et ce rayonnement du territoire.

Nous sommes liés par les mêmes enjeux. Tout l'écosystème doit investir dans un intérêt partagé. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le fait qu'il est important qu'on travaille de façon partenariale et globale. »

Les frais de scolarité, une question pour les grandes écoles

À propos des ressources sur lesquelles les établissements peuvent compter, Sophie Commereuc évoque les frais de scolarité.

« C'est forcément une question pour les grandes écoles. Certaines aujourd'hui ont bénéficié d'une situation particulière et ont pu augmenter leurs droits. Ce n'est pas le cas de la majorité des écoles. Ce n'est pas non plus dans notre volonté et culture. Notre volonté est de donner accès à nos formations au plus grand nombre. Les chiffres montrent que l'apprentissage est un vrai levier social. Seulement aujourd'hui nous sommes obligés de nous poser la question de ces droits.

Cette question est complexe. Il ne faut pas qu'on freine l'accès à nos écoles à tous les publics. Même si ces droits devraient augmenter, il faut absolument un dispositif qui permet d'exonérer les uns, et qui prenne en considération les possibilités des autres.

C'est important de soulever ce sujet parce qu'il est probable qu'il soit mis sur la table dans le contexte actuel de contraintes budgétaires.

Il faudrait aussi veiller à ne pas se retrouver avec des modèles économiques différents qui pousserait à constater des grandes écoles à deux vitesses : celles qui auraient des droits élevés et donc des financements supplémentaires, et celles qui seraient cantonnées à des droits qui ne leur donnent pas de marges de manœuvre. »

Les quatre volets de la collaboration entre les universités et les collectivités selon Lamri Adoui

Selon Lamri Adoui, la collaboration entre les universités et les collectivités est « cruciale » sur quatre volets :

- l'attractivité du territoire ;
- la contribution à la réussite étudiante ;
- la recherche ;
- les transitions.

L'attractivité du territoire

« Quand une université discute avec son territoire, une des premières questions qui nous est posée est comment contribuer et favoriser l'implantation de professionnels de santé. Beaucoup d'enquêtes et d'études démontrent qu'un professionnel de santé aura plus tendance à s'installer sur un territoire où il a étudié. »

Nous avons la valorisation des compétences locales. Nous parlons de plus en plus de compétences pour essayer, sans être adéquationniste, d'arriver à adapter les offres de formation aux spécificités et aux besoins territoriaux. Vous êtes nombreux dans les collectivités aujourd'hui à donner une coloration et choisir des signatures pour vos territoires. Les établissements d'enseignement supérieur sont aussi là pour accompagner ces signatures avec une adaptation de l'offre de formation. »

La contribution à la réussite étudiante

« Certaines régions inscrivent la vie étudiante dans leur Sresri (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). C'est le cas de départements et de communautés urbaines également. Évidemment, il y a la question de l'alternance, mais il y a aussi une contribution aux enjeux d'offres culturelles et sportives, de veiller à la santé et au bien-être des étudiants, pas seulement dans les grands centres métropolitains, mais aussi sur des territoires d'équilibre sur lesquels on a besoin de travailler en collaboration avec des professionnels du territoire. »

La recherche

« Nous avons un enjeu sur la recherche, notamment participative, qui débouche sur des enjeux de relation sciences et société. Les établissements d'enseignement supérieur ont une mission sur la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. On doit parler à la société civile. »

C'est aussi le monde économique. On a de très grands groupes sur nos territoires, mais aussi un maillage important des TPE (Très petite entreprise) et PME (Petites et moyennes entreprises) pour qui la question de l'innovation est une question clef.

On peut travailler avec un laboratoire de recherche, à transférer des brevets, à licencier un certain nombre de choses. Il n'en reste pas moins que si la TPE, la PME n'a pas la ressource humaine qui accompagne ce transfert de brevet, si ce n'est pas accompagné par un jeune docteur qui a participé au développement de la recherche dans un laboratoire, la TPE/PME peut s'étouffer avec ce brevet, en ne sachant pas comment le développer.

Et puis, nous avons un enjeu de transition. Les collectivités ont un impact important sur la rénovation des campus, dans une approche durable. »

« Nous sommes à un moment favorable de la collaboration entre universités et territoires »

« Dans la collaboration entre universités et territoires, nous sommes à un moment extrêmement favorable. Un certain nombre d'établissements ont compris que la question n'est pas de dire, soit vous financez une installation territoriale ou alors nous n'avons plus les moyens de le faire'. Nous sommes installés dans un débat écosystémique où nous avons envie de collaborer ensemble. »

Ce serait dommage que le moment dans lequel nous sommes aujourd'hui sur la question budgétaire fasse que l'on sacrifie le futur au présent. Il y a des enjeux sur l'innovation, sur la recherche, sur la vie étudiante, sur le développement des territoires, sur les besoins en compétences.

C'est un investissement avant d'être un coût. Toutes les études économiques montrent qu'un euro investi dans l'enseignement supérieur produit quatre euros de retombées en termes de développement économique », déclare le président de France Universités.



Lamri Adoui

Président @ France Universités

Président @ Université de Caen Normandie

Président du CA @ École nationale supérieure d'architecture de Normandie (Ensa de Normandie)

Professeur des universités @ Université de Caen Normandie

Parcours

Depuis janvier 2025	France Universités Président
Depuis novembre 2020	Université de Caen Normandie Président
Depuis mai 2017	École nationale supérieure d'architecture de Normandie (Ensa de Normandie) Président du CA
Depuis 2002	Université de Caen Normandie Professeur des universités
Depuis janvier 2013	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Directeur Laboratoire International Associé DYNAMICS
Décembre 2022 - janvier 2025	France Universités Membre du CA
Juillet 2015 - janvier 2020	Normandie Université Président de la Comue Normandie Université
Septembre 2008 - juillet 2016	CNRS Membre du Comité National du CNRS section 04
Juin 2012 - juillet 2015	Université de Caen Normandie Vice-Président Recherche
Septembre 2005 - janvier 2014	CEA, CNRS, ENSICAEN, Université de Caen Normandie Responsable Equipe UMR6252
Janvier 2009 - juin 2012	Université de Caen Normandie & ENSICAEN Directeur Ecole Doctorale SIMEM ED181
Juin 2008 - juin 2012	Université de Caen Normandie Président de la Commission des Personnels et des Habilitations
Juin 2007 - janvier 2009	Université de Caen Normandie & ENSICAEN Directeur-Adjoint Ecole Doctorale SIMEM ED181
1995 - 2002	Université de Caen Normandie Maître de conférences

Établissement & diplôme

1995 - 1995	Université Pierre et Marie Curie Docteur en physique atomique
-------------	---



Sophie Commereuc

Directrice générale @ Clermont Auvergne INP (Clermont Auvergne INP)

Parcours

Depuis juin 2021	Clermont Auvergne INP (Clermont Auvergne INP) Directrice générale
Septembre 2016 - 2021	Sigma Clermont (Sigma Clermont) Directrice
Depuis 2019	Conférence des grandes écoles (CGE) Présidente de la commission grandes écoles et territoires
Novembre 2022 - novembre 2024	Groupe INP Présidente
Juin 2017 - juillet 2021	Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes et Auvergne (AGERA) Présidente
Mai 2021 - juin 2021	Clermont Auvergne INP (Clermont Auvergne INP) Directrice générale provisoire
2013 - 2019	Conférence des grandes écoles (CGE) Présidente de la Commission communication
Janvier 2016 - septembre 2016	Sigma Clermont (Sigma Clermont) Administratrice provisoire
Septembre 2015 - janvier 2016	Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA) Administratrice provisoire
Juillet 2007 - janvier 2016	ENSCCF (École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand) Directrice
2001 - juillet 2007	ENSCCF (École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand) Professeur

Établissement & diplôme

2000 - 2000	ENSCCF HDR
1991 - 1991	Université Claude Bernard - Lyon 1 Doctorat matériaux macromoléculaires et composites
1984 - 1987	ENSCCF Diplôme d'ingénieur

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »